

## Comment retrouver le numéro d'identification RNA d'une association ?

### Création d'une association

Depuis 2009, toutes les associations (de type loi 1901) créées ou ayant déclaré un changement de situation disposent d'un numéro RNA. Celles-ci sont répertoriées dans le répertoire national des associations.

Le répertoire national des associations (RNA) est consultable sur la plateforme ouverte des données publiques data.gouv.fr .

- [Répertoire national des associations \(RNA\)](#)  
Téléservice

Pour retrouver le numéro RNA de votre association, vous pouvez également contacter le greffe des associations de la préfecture du département dans lequel se trouve son siège social.

### Où s'adresser ?

[Greffé des associations](#)

### À noter

les [associations syndicales de propriétaires \(Asp\)](#) n'ont pas de numéro RNA.

Les personnes extérieures à l'association peuvent avoir accès au numéro RNA d'une association ou d'une [association reconnue d'utilité publique](#) en faisant une demande auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de son siège.

### Où s'adresser ?

[Préfecture](#)

### Où s'adresser ?

[Sous-préfecture](#)

### Où s'adresser ?

[Préfecture de police de Paris – Site central de Gesvres](#)

Le numéro RNA d'une association reste inscrit **3 ans** dans le registre du RNA **à la suite de sa dissolution**

Une association dont le siège social se situe en Alsace-Moselle relève d'un régime spécifique. Elle ne dispose pas d'un numéro RNA.

### Questions – Réponses

- [Comment obtenir ou retrouver le numéro Siret d'une association ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

### Et aussi...

- [Création d'une association](#)

### Pour en savoir plus

- [Répertoire national des associations \(RNA\)](#)

Source : Ministère chargé de l'intérieur

### Services en ligne

- [Répertoire national des associations \(RNA\)](#)

Téléservice

### Et aussi...

- [Création d'une association](#)

### Textes de référence

- [Arrêté du 14 octobre 2009 portant création du répertoire national des associations](#)



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)